OFNAC
Office national de Lutte contre la Corruption

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TERMES DE RÉFÉRENCE

Atelier de cartographie des risques de corruption dans le secteur de la justice

Organisé par l'OFNAC, en collaboration avec le ministère de la Justice

DATES	LIEU	PARTICIPANTS
18 · 19 · 20 novembre 2026	Hôtel Mövenpick, Saly	Environ 45

01 Contexte et justification

Les 3 et 4 septembre 2025 marquent une étape importante dans le renforcement du cadre juridique national de transparence, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Les réformes engagées se traduisent notamment par l'adoption de la loi n° 2025-12 portant création de l'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC), de la loi n° 2025-13 relative à la déclaration de patrimoine, de la loi n° 2025-14 portant statut et protection des lanceurs d'alerte et de la loi n° 2025-15 relative à l'accès à l'information. Elles traduisent la volonté des pouvoirs publics de renforcer l'intégrité, la responsabilité et l'efficacité des dispositifs de prévention et de lutte contre la corruption.

Cette ambition répond à un enjeu de gouvernance qui concerne l'ensemble des secteurs de l'action publique. L'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal, réalisée en 2016 à la demande de l'OFNAC et publiée en 2017, faisait notamment ressortir que le secteur public était perçu comme celui où les cas de corruption étaient les plus nombreux (93 %). Ces résultats, fondés sur des perceptions et désormais anciens, soulignent l'importance d'une démarche de prévention structurée, sans préjuger de situations particulières dans le secteur de la justice.

Pilier de l'État de droit, la justice occupe une place déterminante dans la protection des droits et libertés, le règlement des différends et la consolidation de la confiance des citoyens dans les institutions. L'exercice de ses missions suppose le respect des principes d'indépendance, d'impartialité, d'intégrité, de transparence et de redevabilité, dans les limites propres à l'activité juridictionnelle.

À l'instar d'autres secteurs stratégiques, la justice peut être exposée à des vulnérabilités susceptibles de favoriser des risques de corruption, de conflits d'intérêts, de trafic d'influence ou d'abus de fonctions. Ces vulnérabilités peuvent notamment concerner les procédures judiciaires, l'administration des juridictions, la gestion des ressources humaines et des moyens, la commande publique, l'exécution des décisions de justice ainsi que les relations avec les usagers. Leur identification exige une analyse rigoureuse des processus et des dispositifs de contrôle existants, sans assimilation automatique d'un risque à une pratique avérée.

Par conséquent, dans le cadre de sa stratégie de prévention et de la mise en œuvre de son Plan stratégique de développement (PSD) 2026–2030, l'OFNAC, en collaboration avec le ministère de la Justice, entend promouvoir une démarche concertée de cartographie des risques. Celle-ci vise à identifier les processus sensibles, à analyser les facteurs de vulnérabilité, à apprécier les risques selon des critères partagés et à définir des mesures concrètes de prévention et de maîtrise adaptées aux réalités du secteur.

L'atelier réunira, à cet effet, les représentants des juridictions et des administrations concernées, les organes de contrôle, les professionnels de la justice et les organisations de la société civile intervenant dans ce domaine. La diversité de leurs expériences permettra de construire un diagnostic partagé et de favoriser l'appropriation des recommandations et des engagements qui en découleront. Au-delà du renforcement des dispositifs de prévention, la démarche vise à conforter la crédibilité de l'institution judiciaire et à contribuer durablement à la confiance des citoyens dans la justice.

02 Objectif général

Contribuer au renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la résilience du secteur de la justice face aux risques de corruption, à travers une cartographie participative des vulnérabilités et la définition de mesures prioritaires de prévention.

03 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'atelier vise à :

- examiner les principaux processus, dispositifs normatifs, institutionnels, organisationnels et procéduraux du secteur susceptibles de présenter des vulnérabilités ;
- identifier, avec les parties prenantes, les situations et facteurs de vulnérabilité ainsi que les risques de corruption associés aux processus recensés ;
- proposer des mesures opérationnelles et proportionnées de prévention, de détection et d'atténuation des risques prioritaires ;
- proposer un plan d'atténuation des risques prioritaires ;
- élaborer un plan d'action sectoriel assorti d'échéances et d'indicateurs de suivi.

04 Résultats attendus

À l'issue de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- les processus sensibles retenus dans le périmètre de l'exercice de cartographie sont identifiés et décrits ;
- les principales vulnérabilités et les risques de corruption correspondants sont recensés et documentés ;
- des recommandations opérationnelles sont formulées et consignées ;
- des mesures d'atténuation adaptées aux risques sont proposées ;
- un projet de plan d'action sectoriel et les indicateurs de suivi sont élaborés.

05 Méthodologie

L'atelier adoptera une approche participative et progressive, associant l'expertise institutionnelle à la connaissance pratique des acteurs du secteur. Il combinera des communications de cadrage, des échanges en plénière et des travaux de groupes fondés sur une grille commune de cartographie des risques.

P1	**Cadrage et périmètre** — Présentation du cadre juridique et institutionnel, des principes d'intégrité judiciaire, des objectifs de la démarche et des processus retenus pour l'analyse.
P2	**Identification des vulnérabilités** — Examen des étapes sensibles de chaque processus, des acteurs impliqués, des facteurs de vulnérabilité et des dispositifs de prévention et de contrôle déjà en place.
P3	**Évaluation et hiérarchisation** — Appréciation concertée des risques selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles ; identification des risques prioritaires à partir d'une matrice commune.
P4	**Mesures et plan d'action** — Proposition de mesures de maîtrise et de recommandations, puis élaboration d'un projet de plan d'action sectoriel.
P5	**Consolidation et suites** — Restitution, échanges de validation technique, identification des points restant à instruire et définition d'un mécanisme de consolidation et de suivi.

Pour les travaux de groupes, trois ensembles thématiques sont proposés :

Groupe I	Groupe II	Groupe III
Chaîne judiciaire, procédures et relations avec les usagers	Gestion administrative des juridictions et fonctions de soutien	Déontologie, contrôle, prévention et coopération institutionnelle

Chaque groupe renseignera, pour les processus examinés, une grille minimale précisant : processus/étape, risque envisagé, causes ou facteurs de vulnérabilité, contrôles existants, appréciation du risque, mesures proposées, acteur responsable et indicateur de suivi.

06 Participants

L'atelier réunira environ 45 participants, notamment des représentants des :

- juridictions et des services administratifs relevant du ministère de la Justice ;
- organes de contrôle et d'inspection intervenant dans le secteur ;
- organisations représentatives du secteur (magistrats, avocats, greffiers, huissiers de justice et notaires) ;
- structures compétentes en matière de formation judiciaire ;
- organisations de la société civile actives dans la promotion des droits humains, l'accès à la justice et la lutte contre la corruption ;
- membres et personnes-ressources de l'OFNAC mobilisées pour l'animation des travaux.

07 Durée et lieu

L'atelier se déroulera du **18 au 20 novembre 2026** à l'**hôtel Mövenpick, Saly**.

La réception des délégations sur site est prévue le mardi 17 novembre 2026, à partir de 18 h.

08 Livrables attendus

- un rapport de synthèse de l'atelier retraçant les principales analyses et recommandations ;
- une matrice provisoire consolidée des risques de corruption examinés ;
- un projet de plan d'action sectoriel assorti d'indicateurs et de responsabilités.

09 Coordination et suivi

Un comité technique conjoint pourra être constitué pour finaliser le périmètre de l'exercice, proposer la liste des participants et des personnes-ressources, préparer la grille de cartographie, organiser les travaux de groupes et veiller à la logistique. Les rapporteurs assureront la consolidation des contributions.

À l'issue de l'atelier, le projet de cartographie et le projet de plan d'action seront soumis aux structures concernées pour observations et validation selon des modalités arrêtées conjointement. Un dispositif de coordination et de suivi pourra être proposé afin de rendre compte périodiquement de l'état de mise en œuvre des mesures retenues.

10 Programme prévisionnel

Le programme ci-après est indicatif ; les intervenants et les modalités de restitution seront confirmés par l'équipe de coordination.

Heure	Activités	Responsable
Jour 1 · Mercredi 18 novembre		
09h00 – 09h30	**Cérémonie d'ouverture : allocutions**	Président de l'OFNAC
09h30 – 09h45	Présentation des facilitateurs et participants	Ministre de la Justice, garde des Sceaux MC
09h45 – 10h00	*Pause-café + photo + point de presse*	Président de l'OFNAC ; Ministre ; Participants
10h00 – 10h15	Présentation du contexte, des objectifs et résultats attendus de l'atelier	Département de la prévention
10h15 – 10h30	**Présentation de la méthodologie d'analyse et de gestion des risques de corruption de l'ONUDC**	Boly Gaye Seck SONKO – Expert facilitateur de l'OFNAC
10h30 – 11h00	Introduction à la gestion des risques de corruption Discussions	Expert facilitateur de l'OFNAC
11h00 – 11h30	**Présentation du secteur de la justice** Discussions	Directeur des Affaires criminelles et des Grâces Modérateur, M. LAM IGAJ
11h30 – 12h00	**Étape 1 – Établissement du contexte** **Session 1 : Présentation du contexte** Travail de groupe et restitution en plénière	Mademba GUEYE – Expert facilitateur de l'OFNAC Modérateur, M. LAM IGAJ
12h30 – 13h30	**Étape 2 – Identification des risques de corruption** **Session 2 : Présentation** – Comment identifier les risques de corruption ? Travail de groupe	Mouhamed Bachir NIANG – Expert facilitateur de l'OFNAC Présidents des groupes
13h30 – 15h00	*Pause déjeuner*	
15h00 – 15h30	**Restitution des travaux de groupe**	Rapporteurs de groupes Modérateur
15h30 – 17h30	**Étape 3 – Analyse des risques de corruption** **Session 3 : Présentation des outils d'analyse des risques de corruption** Travail de groupe Restitution des travaux de groupe	Khadidjiatou BA – Expert facilitateur de l'OFNAC Modérateur Présidents de groupes Modérateur
FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE		

Heure	Activités	Responsable
Jour 2 · Jeudi 19 novembre		
09h00 – 09h15	Rappel des travaux de la première journée	
09h15 – 11h00	**Étape 4 – Évaluation des risques de corruption** **Session 4 :** Présentation Travail de groupe	Khadidjiatou BA – Expert facilitateur de l'OFNAC Modérateur Présidents de groupe
11h00 – 11h30	*Pause-café*	
11h30 – 12h00	***Restitution***	Présidents des groupes Modérateur
12h00 – 13h30	**Finalisation du registre des risques de corruption** Présentation en séance plénière	OFNAC DP Modérateur
13h30 – 15h00	*Déjeuner*	
15h00 – 16h00	**Mise en place d'un comité de prévention de la corruption / unité d'intégrité au niveau du ministère de la Justice** Présentation en séance plénière	Expert facilitateur de l'OFNAC Modérateur
16h00 – 17h30	**Étape 5 : Traitement des risques de corruption** **Session 1 : Préparer le plan d'atténuation des risques de corruption** Travail de groupe	Mouhamed Bachir NIANG – Expert facilitateur de l'OFNAC Modérateur
FIN DE LA DEUXIÈME JOURNÉE		
Jour 3 · Vendredi 20 novembre		
09h00 – 09h15	Rappel des travaux de la deuxième journée	Modérateur
09h15 – 10h30	**Restitution**	Rapporteurs de groupe Modérateur
10h30 – 11h00	**Consolidation des résultats de la stratégie du plan d'atténuation des risques de corruption dans le secteur de la justice** Discussions	Boly Gaye Seck SONKO – Expert facilitateur de l'OFNAC Modérateur
11h00 – 11h30	*Pause-café*	
11h30 – 13h00	**Présentation du plan d'atténuation des risques de corruption** Discussions	Boly Gaye Seck SONKO – Expert facilitateur de l'OFNAC Modérateur
13h00 – 13h30	**Cérémonie de clôture de l'atelier**	OFNAC / Ministère de la Justice
13h35	*Déjeuner*	